# Le Nord

ADMINISTRATION de la « CROIX DU NORD » — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — BUREAU D'ANNONCES — 1, rue des Sept-Agaches, 1, Grand'Place

| CONDITIONS | | PUBLICITÉ | |
|---|---|---|---|
| Par la Poste, Un an | 20 francs | Annonces | la ligne 0,40 |
| Six mois | 10 francs | Réclames | — 0,75 |
| Trois mois | 6 francs | Faits-divers | — 1,50 |
| Départem. non limitrop. et Étrang., port en sus | | Chronique locale | — 4,00 |



## CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
universellement reconnu le meilleur


### TEMPÉRATURE

Lille, le 4 juin.

Minimum, nuit, abrité...... 10·8
— — découvert..... 10·0
Surface du sol, 8 h. du matin 15·0
A 1 mètre de profondeur.... 11·5
De l'air à l'ombre....... 11·8
Maximum, jour, à l'ombre.. 17·3
— — au soleil.... 30·0
État hygrométrique (8 h. m.) 0·78.
État du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : O.

Baromètre. — Le 4 juin (8 heures matin) la pression était de 750 m/m. Le 5 juin (8 heures du matin) la pression est de :

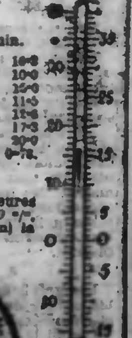

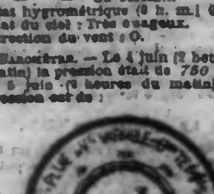

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

### LES ÉCONOMATS PATRONAUX

M. de VILLEBOIS-MAREUIL défend son amendement.

M. COUTANT. — C'est le maintien des économats.

M. de VILLEBOIS-MAREUIL. — A côté des mauvais économats, il y en a de bons.

Nombreux sont les ouvriers qui en demandent le maintien.

En 1890, M. Maxime Lecomte demanda la suppression des abus, mais non la suppression des économats.

M. COUTANT. — Et la loi de 1893 en Angleterre ?

M. de VILLEBOIS. — Elle ne les supprime pas non plus.

M. COUTANT. — Comment ?

M. de VILLEBOIS. — Non. Elle en régularise l'institution.

M. COUTANT. — J'ai dit la vérité.

M. de VILLEBOIS. — 90 pour cent des employés se servent à l'économat.

L'orateur lit un rapport très élogieux pour la Compagnie d'Orléans.

M. COUTANT. — De qui est signé ce rapport ?

M. de VILLEBOIS répond que c'est un rapport à la suite duquel a été décernée une médaille d'or à la Compagnie.

Les Compagnies n'ont que des ennuis et non des bénéfices par leurs économats.

M. TOURNADE. — L'achat aux économats est facultatif.

M. de VILLEBOIS. — Les coopératives ne pourront rendre les mêmes services à cause de la dissémination des agents.

Dans un Congrès récent, la question n'a pas été mise à l'ordre du jour.

M. MASSABUAU. — Cette question des économats ne nous intéresse que dans ses rapports avec le commerce local. Or les coopératives seront encore plus dangereuses pour le petit commerce, car elles prendront tous les bons payeurs du voisinage.

M. de VILLEBOIS. — A côté des économats des chemins de fer, il peut y en avoir d'autres aussi utiles.

L'orateur termine en insistant pour le vote de son amendement.

M. VIVIANI. — Je demande à la Chambre de repousser l'amendement de M. de Villebois en réservant la question des économats des chemins de fer.

Les économats sont une atteinte à la liberté du consommateur, les ouvriers sont moralement obligés de se servir aux économats.

Les économats risquent de compromettre l'équilibre des budgets ouvriers par la facilité de crédit.

J'ajoute que ceux qui dirigent les économats sont conduits à violer la loi de 1895.

Les économats font une concurrence déloyale aux petits commerçants.

Parlant du paiement en jetons, le ministre rappelle que ce mode de paiement équivaut à la réduction des salaires.

M. Viviani lit deux budgets ouvriers pour montrer la part disproportionnée qui revient aux fournitures prises à l'économat. Comment voulez-vous organiser le contrôle ?

C'est l'État qui garantit les abus commis sur les ouvriers.

La prise en considération de l'amendement est repoussée.

Le paragraphe 1 de l'article 1er est adopté.

Sur le paragraphe 2, MM. Allemane et Vaillant proposent quelques modifications de texte.

M. MASSABUAU demande des explications.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le texte proposé n'apporte qu'une précision illusoire.

M. VAILLANT. — Le texte que nous proposons a pour objet d'empêcher la substitution du paiement en nature au paiement en argent.

M. COLLIARD. — Je crois que le texte de la Commission est beaucoup plus précis.

M. VAILLANT veut parler. La Chambre visiblement énervée couvre sa voix.

M. CRUPPI admoneste ses collègues.

M. LASIES. — Très bien ! Ils sont insupportables.

M. VAILLANT parvient à se faire entendre et défend son amendement.

M. MASSABUAU propose une troisième rédaction plus claire encore.

LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le paragraphe vise : 1. La nourriture et le logement ; 2. Les outils.

Pour la nourriture et le logement aucun traité ne stipule à quel prix l'ouvrier sera logé et nourri.

Sur les outils on doit empêcher les patrons à réaliser aucun bénéfice.

M. l'abbé LEMIRE demande si les pénalités s'appliquent, non seulement aux faits d'économats, mais à toute pression faite sur l'employé, pour le déterminer à se servir dans un magasin désigné.

M. COUTANT. — Les employeurs touchent des remises (Rires).

Le deuxième paragraphe est adopté.

M. COUTANT. — Nous voilà d'accord M. Lemire !

L'article 1er est adopté.

Voix nombreuses : A jeudi !

M. ZEVAES demande que la discussion continue, mais plusieurs membres manifestant l'intention de présenter des amendements, il revient sur sa décision.

La discussion est renvoyée à une autre séance.

### Règlement de l'ordre du jour

M. VIVIANI demande l'inscription à l'ordre du jour de jeudi de l'interpellation sur la crise viticole.

La discussion en continuera vendredi, réservés les droits de M. de Pressensé et la semaine prochaine dans des séances que le gouvernement demandera à la Chambre de tenir le matin.

M. LABORI demande l'inscription à l'ordre du jour de lundi de la discussion du projet de loi sur les Conseils de guerre.

M. KLOTZ l'appuie.

M. ALDY demande de commencer cette semaine les séances du matin.

La misère est générale, dit-il, vous avez le devoir de faire un léger effort.

M. MILLEVOYE. — L'ordre du jour est incohérent. On ne peut discuter trois projets à la fois.

M. LASIES. — Il faut commencer par les questions les plus urgentes : par l'étude des moyens de mettre fin à la crise viticole.

Je demande à la Commission du travail de nous céder son tour jeudi.

M. COUTANT. — Vous trouvez que les économats n'intéressent pas les travailleurs ?

M. VIVIANI demande le maintien de son ordre du jour en inscrivant à la suite du débat sur les économats, la discussion des interpellations sur la crise viticole qui continuera sans désemparer, sauf le vendredi, dans les séances du matin.

M. PICQUART demande de laisser à l'ordre du jour de lundi, la réforme des Conseils de guerre.

M. de RAMEL insiste pour que la Chambre tienne une séance vendredi matin.

L'ordre du jour proposé par M. Viviani est adopté.

En ce qui concerne les Conseils de guerre, M. LASIES demande à la Chambre de réserver la question;

M. LABORI. — Il y a un intérêt considérable à ce que la réforme soit votée avant la séparation. Je demande de maintenir la discussion à l'ordre du jour de lundi.

M. PICQUART s'associe à ces paroles.

M. ALLARD s'y oppose.

M. de GAILHARD-BANCEL demande l'inscription à la suite des interpellations sur la crise viticole.

On vote sur cette proposition appuyée par M. ALLARD.

Pour [illegible]; contre [illegible].

La séance est levée à 6 h. 30.


*Demandez*

## Les Histoires du 43e de ligne ?

ELLES PARAISSENT *EN BROCHURE*

et sont vendues

PARTOUT !!!

Prix : 0,50 — 0,65 franco

*S'adresser 1, rue des Sept-Agaches (Grand Place) Lille et dans toutes les librairies.*


## LOI DE 2 ANS
### Service de 4 semestres

— La loi de 2 ans est à maintenir, pour tous ; mais, pour éviter la désorganisation de l'armée, son affaiblissement, le service de 4 semestres est à appliquer.

— Cette application est possible.

Toutes les difficultés éprouvées avec la loi de 2 ans tombent devant l'appel par demi-classe, l'une au 1er avril et l'autre au 1er octobre.

Je réponds aux objections ?

— 1°. — Ce système ne fera-t-il pas recommencer 2 fois l'instruction, 2 fois les papiers, 2 fois la besogne ?

R. — L'instruction ira 2 fois plus vite. La besogne sera moitié moins grosse, les papiers moitié moins longs, et cela, du bureau de Recrutement à la compagnie. — Songez-vous que le travail des officiers sera terrible lorsqu'il faudra dresser, chaque année, de nouveaux gradés devant, **une seule fois**, instruire des recrues, et qu'il sera bien facilité lorsque les deux tiers de ces gradés auront déjà fait l'instruction 1 ou 2 fois ? — Songez-vous aux employés, aux secrétaires, tous renouvelés en bloc, tandis que l'appel par demi-classe permet, en ces catégories aussi, un remplacement presque insensible ?

— 2° — Mais les manœuvres de garnison; les camps d'instruction ; les grandes manœuvres ?

R. — Il n'y a aucun inconvénient sérieux de ce côté. — N'allez-vous pas aux grandes manœuvres avec les engagés volontaires de mars-avril ? — Deux mois après leur arrivée, n'allez-vous pas avec eux dans les camps d'instruction, quitte à alléger un peu leur chargement ? — Un mois ou 6 semaines après leur engagement, ne les faites-vous pas assister aux manœuvres de garnison ? — Alors, pourquoi voyez-vous des inconvénients à faire ces choses avec **des recrues de 21 ans et vous les accomplissez avec des jeunes engagés de 18 ans ?**

— 3° — Mais la Cavalerie, l'Artillerie ?

R. — L'objection se rapporte uniquement à la demi-classe arrivant le 1er avril. Or, à cette époque, le temps favorise l'instruction. Je ne vois pas d'impossibilité à ce que les recrues de ces armes entrent complètement dans le rang 3 mois après leur arrivée. — Si l'on dit la chose impossible, et qu'**un jeune soldat** mélangé à 3 **anciens** ne saura pas faire, c'est que **la méthode d'instruction est mauvaise**. Changez la méthode. — Quant au dressage des jeunes chevaux, il peut être confié aux anciens dans leur 4e semestre.

— 4° — N'obligez-vous pas à ne s'occuper, presque, que de l'instruction des recrues ?

R. — Nullement ! — Les anciens peuvent très bien, à l'occasion, manœuvrer à part pendant la période de dressage des jeunes. J'estime qu'après 6 semaines ou 2 mois, les recrues d'infanterie pourraient, avec le système d'appel par demi-classe, être noyées dans le rang. Les jeunes soldats apprendraient ainsi « de visu », donc plus vite et plus profondément. J'estime mettre **moins de temps pour instruire deux demi-classes à la suite l'une de l'autre qu'on** n'en mettrait pour former une seule classe, arrivant d'un bloc.

— 5° — Pourquoi vos instructeurs seraient-ils plus habiles ?

R. — Parce qu'au lieu de faire une fois l'instruction, chaque gradé la donnerait 3 fois, soit comme caporal, soit comme sergent. — Ce serait vraiment des **instructeurs**, non des **apprentis-instructeurs**. — Puis, chaque fois, ils auraient moitié moins de recrues.

— 6°. — Mais qui appeler en octobre, qui en avril ?

R. — Laissez les conscrits le demander eux-mêmes, autant que faire se peut. L'important est que les deux demi-classes soient égales. — Ce système permet d'ailleurs aux médecins d'appeler les plus faibles à l'époque jugée préférable pour leur acclimatement.

— 7° — Et les engagements volontaires ?

R. — Leur arrivée incessante est une perturbation pour l'instruction et ce serait leur rendre service que de limiter les périodes d'engagements généraux au mois qui précède l'arrivée d'une demi-classe. Aux autres périodes, dans l'intérêt de ces jeunes gens dont l'instruction est la plupart du temps ratée parce qu'on ne peut s'occuper d'eux **sérieusement**, le mieux est de désigner, dans chaque corps d'armée, les Régiments qui, en alternant de telle date à telle date, recevraient tous les engagés.

— Il est peu d'autres objections. D'ailleurs, lorsqu'au point de vue pratique on considère **les immenses avantages** que donnerait cette situation nouvelle de deux appels par an, **la réponse est facile.**

— Pour résumer, je ramène la question à son point de départ :

Avec le service de deux ans et un seul appel par an, **oui, le capitaine voit son unité désorganisée à fond, chaque année.** La moitié de son monde part, tous les gradés disparaissent. Et, aussitôt après, avec des gradés tout neufs, inaptes donc, il se trouve dans l'obligation d'instruire et de former ces jeunes soldats. C'est lui demander l'impossible. Cet impossible il ne l'obtiendra pas. On a donc raison d'être anxieux, **de dire la loi mauvaise au point de vue de la défense du pays, si on l'applique telle qu'elle est.**

Au contraire, avec deux appels par an, le capitaine peut envisager sans appréhension les départs et les appels. **Il conserve toujours les trois quarts de son effectif instruits, prêts à entrer en campagne au besoin.** Enfin, pour instructeurs, il a toujours des gradés ayant fait, ou devant faire, **TROIS FOIS** l'instruction des recrues.

En réalité l'on se retrouverait, avec deux appels d'une demi-classe chacun par an, dans la même situation qu'avec la loi de 1875, alors qu'on faisait (effectivement) quatre ans de service, **avec cette seule différence que les quatre ans d'alors seraient quatre semestres aujourd'hui.**

**Ex-capitaine Alph. MAGNIEZ.**

## ÉCHOS

### L'ODIEUSE AGRESSION D'AUBERVILLIERS

Nos lecteurs ont pu lire hier le récit de l'agression odieuse dont les membres d'un patronage de Paris ont été victimes au retour d'une procession à laquelle ils avaient donné leur concours.

Un jeune ouvrier de 19 ans, l'infortuné Hippolyte Debroise, est tombé, mortellement atteint d'une balle en pleine poitrine.

Plusieurs de ses camarades et le directeur, M. l'abbé Firmery, sont blessés grièvement.

Tristes et douloureux résultats des excitations maçonnes de chaque jour.

L'Union des Patronages du Nord envoie le télégramme suivant à cette œuvre si cruellement et si glorieusement frappée :

« Abbé Firmery, directeur, Saint-Michel des Batignolles, Paris. — Union Patronages du Nord tient à vous exprimer la part qu'elle prend au deuil qui vous frappe tous et témoigne à l'œuvre sa sympathique admiration. »

### LETTRES OU IMPRIMÉS DITS EXPRÈS

Le public ne connaît guère ce système de correspondance ; mais, à ce qu'il paraît, il n'y perd pas beaucoup.

On peut — moyennant une surtaxe de vingt-cinq centimes — obtenir qu'une correspondance parte par le premier train et qu'à l'arrivée à la gare destinataire, un « exprès » la porte immédiatement à domicile.

Dans chaque gare, il y a même un employé spécialement affecté à ce service.

Mais l'organisation laisserait beaucoup à désirer.

Ainsi, on nous signale un cas où, tout récemment, une lettre, arrivée à 4 heures quinze minutes de l'après-midi, n'a été distribuée « par l'exprès » que le lendemain, une demi-heure après le passage du facteur ordinaire !!!

Nous sommes d'avis qu'il est inutile de payer un supplément, surtout pour être moins bien servi.

### PERMISSIONS A L'OCCASION DES FÊTES DE LILLE

Le général commandant le 1er corps d'armée a autorisé les chefs de corps et de service à accorder une permission de trois jours aux militaires qui en feront la demande et dont les parents habitent Lille, à l'occasion des fêtes de Lille, les 9, 10 et 11 juin.

## *Ouvriers, Cultivateurs*

Le Bloc se moque de vous ! Avant les élections les candidats blocards vous avaient promis les retraites ouvrières !... Mais voici qu'ils entonnent une autre antienne. Ils n'ont jamais eu l'intention de vous aider dans votre vieillesse !... Lisez ces lignes écrites par le sénateur et ancien ministre blocard Poincaré à un journal blocard :

« Je n'étais ni à la Chambre, ni au gouvernement, lorsqu'a été voté ce projet de « loi : j'étais au Sénat, et je n'ai aucune « part de responsabilité dans cette aventure. »

Ainsi, ce projet est une... « aventure ». Retenez cette expression : au Parlement, personne ne croit aux retraites ouvrières ! C'est un miroir aux alouettes avec lequel les candidats à la députation ont ébloui leurs électeurs !

Aux ouvriers ils ont donné

ZÉRO !...

Ils ont été plus pressés de s'attribuer leurs quinze mille francs !

Vous vous en souviendrez !...

## Gazette du Nord

On nous annonce la mort :

A **DOTTIGNIES (Belgique)**, de l'une des plus anciennes Dames Bernardines d'Esquermes, **Dame Laurente, née de Marbaix**, décédée après 53 ans de profession.

Dame Laurente était la sœur de feu M. l'abbé de Marbaix, ex-chapelain de Notre-Dame de la Treille ; avec son frère, elle contribua pour une large part à la continuation des travaux de notre chère Basilique.

A **LILLE**, de **Sœur Marie de Saint-Romain**, née **Julie Varhelst**, religieuse converse du Bon-Pasteur, décédée dans sa trente-septième année, la onzième de sa vocation.

Les funérailles seront célébrées jeudi, à neuf heures, en l'église Sainte-Catherine.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

Lundi, a été célébré, en l'église Saint-Martin d'Esquermes, à **LILLE**, le mariage de **Mlle Pauline Delahaye avec M. Georges Vauthier.**

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Eugène Delahaye, rédacteur en chef du « Nouvelliste de Bretagne », et M. le docteur Alfred Berquet ; pour le marié, Mme Alexandre Ribot et M. Dufumier, négociant à Saint-Omer.

Lundi, à midi, en l'église de Notre-Dame, à **DOUAI**, et devant une assistance nombreuse et recueillie, a été célébré, avec une grande solennité, le mariage de **M. René Fagniez**, ingénieur aux mines de l'Escarpelle, avec **Mlle Germaine Bernard**, fille de M. Michel Bernard, banquier, et de Mme Bernard-Cailliau.

Les témoins du marié étaient MM. Tommeux, son oncle, et Théry, directeur des mines de l'Escarpelle ; ceux de la mariée, MM. Paul Bernard, son frère, et Pierre Cailliau, son oncle.

Le consentement nuptial a été reçu par M. l'abbé Langlois, doyen de la paroisse. Après une éloquente allocution, toute de circonstance, aux jeunes époux.

Mardi, à onze heures, a été célébré, en l'église de **BOUSBECQUE**, le mariage de **Mlle Hélène Catteau**, fille de M. Jean-Baptiste Catteau, fabricant de lins, conseiller municipal, avec **M. Eugène Pype**, fabricant de chaises à Menin.

Le consentement a été reçu par le cousin de la mariée, M. l'abbé Dal, curé de Faumont, qui a prononcé une allocution délicate.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Théodore Catteau, son oncle ; pour le marié, M. L. Pype, son frère.

## L'accident de tir de Mons-en-Barœul

Le juge d'instruction vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel le président de la Société de tir de Mons-en-Barœul, prévenu de n'avoir pas pris les précautions nécessaires pour assurer autour de son stand la sécurité publique.

Nous avons exposé plusieurs fois dans quelles conditions inouïes de danger pour les voisins les Carabiniers de Mons-en-Barœul s'exerçaient à leur sport.

La plus élémentaire précaution n'était pas prise et non seulement c'était une imprudence, mais une folie que de laisser tirer un seul coup de fusil de la fenêtre du premier étage.

Cependant il semble bien que, si la responsabilité du président de la Société de tir est engagée, celle de l'Administration civile ou militaire, l'est bien davantage.

Il est vraiment commode à l'autorité compétente de se dérober maintenant en laissant le président à son triste sort.

Les instructions ministérielles du 29 avril 1892 et 21 août 1896 sur l'organisation et le fonctionnement des Sociétés de tir militaires ou mixtes prescrivent les soins les plus minutieux pour la construction des cibles et l'emploi des matériaux qui y doivent entrer.

Avant qu'un stand de Société de tir militaire ou mixte puisse servir, l'autorité militaire avisée par le président doit envoyer en visite des officiers d'artillerie et du génie.

Ceux-ci ont à transmettre un rapport au lieutenant-colonel commandant le régiment de territoriale dont dépend la Société.

Le tir n'est autorisé que lorsque le rapport est favorable.

Si la Société de tir de Mons-en-Barœul rentre dans les catégories des Sociétés militaires ou mixtes, les précautions prévues dans les circulaires ministérielles n'ont pas dû être observées et les visites d'officiers n'ont pas dû être faites.

Si l'on vient objecter que la Société de Mons-en-Barœul n'était ni militaire, ni mixte, mais civile, on estimera qu'il était nécessaire de redoubler alors de prudence et de précautions, en se conformant même, ce qui n'était pas exagéré, aux règlements militaires.

Dans ce cas, comme dans celui où l'autorité militaire n'aurait pas été prévenue par la Société, si celle-ci le devait, l'autorité civile endosse une lourde responsabilité.

Le maire, ayant dans sa commune la direction de la police et la sauvegarde de ses administrés lui étant confiée, ne devait pas tolérer un état de choses qu'il devait pourtant connaître.

L'autorité civile n'a pas, d'ordinaire, assez de tracasseries mesquines contre les citoyens ! Elle réglemente sur tout et à propos de tout ! Elle s'inquiète de voitures sans lanterne, de bicyclettes sans grelots, d'attelages abandonnés, de dépôts d'immondices, d'écoulements d'eaux ! Elle ne néglige aucune occasion de dresser des procès-verbaux aux contrevenants aux arrêtés municipaux !

Et, en l'occurrence, elle ne se préoccupe pas, — ou si elle s'en préoccupe, c'est pour autoriser le tir — de la vie même de centaines de personnes.

Pareille incurie, ou pareille inconscience, — ne mérite-t-elle pas d'être plus sévèrement réprimée que celle d'un homme que ses amis ont choisi pour marcher à leur tête ?

Et si l'autorité n'est point responsable, quel est l'homme sensé qui consentira désormais à être président de la Société de tir ?


*La prospérité d'une maison dépend de son personnel.*

La *Croix du Nord* vous procurera de bons ouvriers, de bons employés.

L'Insertion 0 fr. 50.


## La grève des Inscrits maritimes
### A DUNKERQUE

A la réunion tenue lundi soir, les grévistes se sont plaints des officiers qui les « lâchent ».

Cinq navires se trouvaient en rade ; ils ont été rentrés.

La Société dunkerquoise de remorquage a désarmé tous ses navires.

Mardi matin, les capitaines se sont réunis en leur local, rue des Bassins.

L'ordre du jour suivant fut voté :

Les officiers de tous grades et de tous les navires et administrations publiques et privées réunis en assemblée générale à Dunkerque au Comité de défense des gens de mer, le 4 juin à 9 heures du matin, après lecture du télégramme reçu du Comité de la grève, réuni à Paris, et sur la proposition de ce dernier, décident par 65 voix contre 21, la cessation de la grève, mais décident en outre à l'unanimité de rester solidaires vis-à-vis des officiers qui pourraient être mis à l'index par les Compagnies.

De son côté, M. Girou, délégué à Paris, a fait parvenir au Comité de la grève le télégramme suivant :

Délégués, réunis à la Chambre des députés, ont été reçus par Ministre et Commission. Ministre Marine abandonnera toute poursuite et demandera aux Compagnies réintégration marins et officiers. Après avoir causé individuellement avec majorité membres commission, avons acquis assurance que projet Thomson serait amélioré. Unanimité Comité défense propose cessation grève.

***

Mardi, à 4 heures et demie, 400 inscrits se sont opposés à l'embarquement de l'équipage à bord du vapeur « Saint-Pierre » de la Société de Denain et d'Anzin, malgré la présence d'une compagnie du 110e, de gendarmes et de la police.

A 6 heures, à la Bourse du Travail, un blâme fut voté par les officiers et il a été décidé que les inscrits continueront la grève sans les états-majors.

## CONCOURS D'AUTOMOBILES
### D'AMIENS A LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'étape des automobiles concurrents s'est effectuée hier d'Amiens à Lille, en passant par Arras et Béthune.

Ce concours, qui dure depuis le 20 mai, et ne se terminera que le 10 juin, a pour but d'établir le degré de solidité des véhicules ainsi que la résistance des roues et bandages.

Cinq catégories d'automobiles se disputent la victoire. Les quatre premières comportent les véhicules transportant les marchandises, la cinquième est affectée aux transports en commun.

La vitesse maximum est de 25 kilomètres à l'heure. La vitesse minimum est de 15 kilomètres à l'heure pour les 1re, 2e et 5e catégories ; 12 pour la 3e ; 10 pour la 4e.

### L'ARRIVÉE A LILLE
#### En route pour Tourcoing

La première voiture est arrivée à Lille à 1 h. 45, par la porte de Béthune.

L'itinéraire ci-après a été suivi : rues de Loos, d'Esquermes, Léon-Gambetta, place de la République, boulevard de la Liberté, rue Nationale, Grand'Place, rues Faidherbe, des Ponts-de-Comines, de Roubaix, porte de Roubaix.

Les concurrents devaient, comme nous l'avons dit, se rendre à Tourcoing, en passant par Roubaix, avant l'arrêt définitif à Lille.

Pour ce faire, ils ont passé par la rue du Faubourg de Roubaix, Mons-en-Barœul, Croix, Roubaix, ont traversé dans cette ville les rues de Lille, Neuve, Grand'Place, rues de la Gare, de l'Alma, Saint-Vincent, de Paul, d'Alsace, boulevard de la République.

A Tourcoing, ils ont suivi le boulevard Gambetta, la place Thiers, rue Carnot, place Charles-Roussel, Grand'Place, rue de Lille, rue de Paris, gare des Francs.

Ils ont effectué le retour à Lille par Mouvaux, Marcq-en-Barœul, La Madeleine, et sont allés se garer au Palais-Rameau, après avoir traversé la rue de Gand, place Saint-Martin, rues des Chats-Bossus, Grande-Chaussée, du Marché-aux-Fromages, Grand'Place, rue Nationale, boulevard de la Liberté et la rue de Bourgogne.

FEUILLETON No 45

## LE CHOIX DE MAURA
*par Mathilde AIGUEPERSE*

Quelques heures plus tard, Alain, dans la solitude de sa chambre, répétait cette dernière phrase de sa mère ; et le visage fatigué de Maura, M. de Nalvang, le nouveau mariage projeté, tout s'effaça peu à peu dans une radieuse vision d'avenir.

Maura vers le Père de Goëlo, c'était un pas immense vers la vie sérieuse, donc, vers lui, Alain...

« Ah ! puisqu'elle a besoin de tendresse, comme je l'aimerai ! dit-il tout bas ».

Puis, le souvenir de ses promesses lui revenant soudain à la mémoire, il eut honte de sa faiblesse.

« Allons, pauvre insensé, à bas les rêves, travaillons ! »

Mais, tandis qu'assis à sa table de travail, il contraignait son cerveau à une recherche ardue, son cœur chantait, malgré lui, une hymne d'espérance.

**Journal de Maura**

Minuit. — A peine de retour au Prieuré, tante m'a contrainte à me mettre au lit.

— Il te faut du repos, du calme, petite : Alain l'a dit.

Or, pour tante, quand « Alain a dit », il n'y a qu'à s'incliner. Et... je me suis « inclinée », en posant ma tête sur l'oreiller. Vincente m'a porté une infusion de tilleul ; Pazanne, une boule d'eau chaude ; tante m'a embrassée ; puis, je crois que j'ai dormi. C'est curieux comme je dors maintenant. Mais, voilà ! je viens de me réveiller ; j'avais trop chaud ; puis, il fait un si beau clair de lune, que, passant doucement mes pantoufles et mon peignoir, je suis venue, à pas de loup regarder la montagne se détachant en sombre sur le ciel bleu, parsemé d'étoiles d'or... « Dieu a allumé tous ses cierges cette nuit », comme dit Fanfan. C'est d'un beau !

Ce doit être plus beau encore là-haut, tout là-haut. J'aimerais percer les nuages, voir au-delà, ou mieux, j'aimerais mourir, être enterrée au petit cimetière de Besse, où ma tombe serait toujours couverte de fleurs. Ne plus penser, ce doit être si bon !... Le Père de Goëlo m'a dit au départ :

« — La croix est l'échelle mystérieuse qui conduit au ciel les âmes aimantes et pures. » Eh bien ! je voudrais être au dernier échelon, puisque mon âme est pure maintenant, et que vivre serait peut-être la ternir de nouveau... Pourquoi. . . . .

Un mois après — Oh ! je ne me souvenais de rien du tout ; et tante, jusqu'à ce jour, n'avait pas voulu me conter le début de ma maladie. Mais, il y a quelques minutes, en me donnant cette page, écrite la nuit même de mon arrivée, j'ai eu l'explication désirée.

C'est très poétique ! A minuit, l'heure des revenants, tante entend du bruit dans ma chambre, se lève, et trouve Maura étendue par terre, sans connaissance... Affolement... Avec l'aide de Pazanne, elle me remet au lit, Vincente court au Prieuré, et ramène le docteur Alain qui travaillait encore, malgré l'heure avancée.

Résultat : une fluxion de poitrine compliquée d'une fièvre nerveuse.

Morale : Ne pas se lever pour regarder le clair de lune, et ne pas s'attarder en compagnie d'un crayon, pour écrire des rêves de mort... que Dieu se dépêche de prendre au sérieux.

Maintenant, je suis en pleine convalescence ; et, tout en songeant parfois qu'il ne m'eût pas été pénible d'aller voir « derrière les nuages », je trouve délicieux de vivre, bien que j'ai encore de folles crises de larmes sans rime ni raison. Est-ce absurde ! J'ai l'air d'une ingrate, car tout le monde est si bon, si parfaitement bon pour moi ! Tante, Pazanne, Vincente, après m'avoir gardée jour et nuit, tant qu'a duré le danger, épient mes moindres désirs. Madame Ernoult, Paule et Lucienne habitent plus le vieux château que le Prieuré ; les Bessois, qui m'agaçaient tant, surtout Alice Vaudier, ont des attentions d'une délicatesse extrême... Fanfan et Nénette « s'amusent tout bas », comme ils disent, pour ne pas me fatiguer. Quant au docteur Alain, il m'a, paraît-il, disputée à la mort avec un dévouement sans pareil. Or, ma reconnaissance se traduit, dès qu'il arrive, par des pleurnichements prolongés. C'est aussi régulier que le tic-tac d'une horloge... Je suis tranquille, je cause, je ris... Il entre au salon, et demande de sa voix grave : « La nuit a été bonne ? » ou « Avez-vous pris l'air quelques instants ? » — Et crac, sanglots, déploiement de mouchoir... Alors, lui, très doucement, se met à parler avec tante, tandis que j'épouge mon visage ruisselant.

J'ai accusé au Père de Goëlo bon nombre d'actes de vanité, mais je les explique, Seigneur ! Je dois être jolie après ces pluies torrentielles !!!

Deux jeunes ménages se sont installés à Besse depuis l'an dernier : l'un se compose du neveu du notaire Feurit, auquel celui-ci a cédé son étude, et de sa toute jeune femme, une Parisienne exquise.

L'autre, qui habite une coquette maison, qu'on a baptisée « la Volière » a toute une nichée de babies charmants, mais si frêles, que le médecin a conseillé l'air pur de la campagne pour un temps indéfini.

Je n'ai pu encore faire de visites ; mais Madame Husson, la Parisienne, et Madame de Grien, la Lyonnaise, après avoir pris quotidiennement des nouvelles pendant ma maladie, viennent très souvent me voir, depuis que ce féroce docteur Ernoult me permet de « tenir le salon ». Elles sont élégantes, distinguées, spirituelles, et ravissantes enfin. qu'hier, je n'ai pu m'empêcher de leur dire :

— Vous ne vous ennuyez pas ici ?

Toutes deux à la fois se sont écriées :

— Nous ennuyer !

Puis, Madame de Grien :

— Avec un ménage à diriger et la surveillance de six enfants, l'ennui reste à la porte.

Et Madame Husson :

— Qu'importe le pays, quand on sait régler l'emploi de son temps, et, surtout, quand on aime son mari ! Je m'étais d'abord imaginé que l'hiver serait terrible dans ce trou ; et, voyant la neige monter, monter, comme pour nous ensevelir, je commençais à me lamenter sur mon sort... en cachette, cela va sans dire !... Bah ! j'ai beaucoup travaillé ; je me suis remise à mon piano quelque peu délaissé ; nous avons lu, à haute voix, des ouvrages intéressants, discutant de temps à autre, telle ou telle idée, de l'auteur... Bref, en apercevant les premiers bourgeons des lilas de mon petit jardin, j'ai dit : « Déjà ! » Notez que, quand il a été question de mon mariage avec M. Husson, mariage qui devait m'éloigner à tout jamais de Paris pour vivre d'une vie de montagnarde, j'ai pleuré, Dieu sait comme ! Mais, voilà : Amour et Raison ont vaincu mes sottes répugnances, et je suis heureuse, oh ! si heureuse de mon sort !

Depuis hier, j'ai pensé peut-être cent fois à cette conversation, surtout à cette phrase : « Amour et raison ont vaincu mes sottes répugnances. »

Comment réussit-on à faire marcher ensemble ces deux coursiers ? L'un qui bondit, l'autre qui va à pas mesurés ? L'un qui est tout feu, l'autre qui est tout glace ?

Sous l'empire de cette idée absorbante, j'ai crayonné quelque chose de superbe : une hirondelle et un rhinocéros conduisant un coquet petit traîneau, et j'ai montré cela au docteur Ernoult, quand il est venu savoir si « je lui faisais honneur ».

— Comment trouvez-vous mon attelage ? ai-je demandé.

— Étrange ! Une idée fantastique !

J'ai pris un air digne.

— Une idée profonde, Monsieur ! Ceci vous représente l'Amour et la Raison... L'Amour ! c'est l'hir...

Pas moyen de continuer mon explication.

— Voulez-vous me donner ce dessin ?...

— Non, sûrement. Je le destine au Père de Goëlo.

— Eh bien ! je le retoucherai. Votre hirondelle ne s'envole pas assez haut.

— Il ne faut pas qu'elle s'envole trop.

Et nous avons discuté durant une demi-heure.

Résultat : J'ai ri au lieu de pleurer aujourd'hui.

. . . . . . . . . . . . . . . .

Père m'a écrit. Il abandonne complètement les affaires, et, au lieu de rentrer à Paris, il va passer tout l'été à Dieppe, où Madame de Vrilneuse (je ne puis l'appeler autrement) a une villa. Il ajoute que, si je m'ennuie, il viendra immédiatement me chercher, ne voulant pas me laisser faire un aussi long trajet seule avec Pazanne ; sinon, de profiter de la saison de Madame de Kerpratel au Mont-Dore dans un mois, pour quitter Besse... Sa lettre est bonne. N'importe, j'ai bien pleuré... J'ai répondu : « Je reste ! »

. . . . . . . . . . . . . . . .

Ma vie est maintenant réglée comme si j'avais toujours habité ce pays, et comme si je devais l'habiter toujours. Une messe matinale — c'est là que je prends des forces pour certaines heures noires ; — puis, les visites des pauvres et des malades accaparent mon temps jusqu'au déjeuner.

Je n'aurais jamais cru trouver tant de douceur dans le soulagement des misères d'autrui, et je comprends la pensée du Père de Goëlo en me poussant à la charité.

A suivre.


CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabr. p. PP. Trappistes, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. Giraud, 74, rue Nationale, Lille